

**Diagnostic des sols sur les lieux  
accueillant des enfants et adolescents**

**Déploiement national**

**Ecole élémentaire Louis Boichot  
Salbris (41)**

**Rapport Technique de phase 2 (RT2)**

N° 0410561M\_RT2

## **Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents**

### **Déploiement national**

### **Ecole élémentaire Louis Boichot Salbris (41)**

### **Rapport Technique de phase 2 (RT2)**

N° 0410561M\_RT2

## **URS FRANCE**

	<b>Nom / Visa</b>	<b>Fonction</b>
<b>Rédacteur</b>	N. Bergeot	Ingénieur d'études
<b>Vérificateur</b>	R. Sumner	Directeur de projet
<b>Approbateur</b>	R. Sumner	Directeur de projet

Référence document URS n° PAR-RAP-11-07699-D

## ***SYNTHESE***

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2<sup>ème</sup> Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS*<sup>1</sup>. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

### **Description de l'établissement scolaire, résultats de l'étude historique et documentaire**

L'école élémentaire Louis Boichot située impasse Louis Boichot à Salbris (établissement 0410561M) est ouverte depuis 1968. Cette école accueille 132 enfants âgés de 6 ans à 12 ans et 9 personnes adultes. Elle partage ses infrastructures avec l'école maternelle Les Petits Lutins (établissement 0410437C), laquelle fait l'objet d'un diagnostic spécifique (0410437C\_RNPP).

L'étude historique et documentaire (phase 1 du diagnostic) a mis en évidence que certaine partie de l'école élémentaire Louis Boichot (établissement 0410561M) ont été construites (le gymnase ainsi qu'une partie de la cour et de la cantine) sur l'emprise d'un site de fabrication de briquettes de charbon (BASIAS CEN4103179) et se trouve également contigu et en aval hydraulique d'un site à caractère industriel non identifié. Cette étude a conclu à des potentialités d'exposition par :

- inhalation de substances volatiles dans l'air intérieur des bâtiments, et
- ingestion d'eau du robinet.

### **Résultats des investigations**

Des investigations de phase 2 ont été menées sur les milieux suivants :

- l'air du sol au droit de la cour de récréation à proximité de la cantine et à proximité du bâtiment principal ;
- l'air des vides sanitaires sous le bâtiment de la cantine et sous la partie Nord du bâtiment principal ;
- l'eau du robinet dans les sanitaires du bâtiment principal et dans la cantine.

Ainsi, par rapport au programme d'investigations envisagé à l'issue de la phase 1, le prélèvement d'air du vide sanitaire prévu sous la partie Sud du bâtiment principal de l'école élémentaire a été déplacé sous la partie Nord du même

---

<sup>1</sup> BASIAS : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service

bâtiment pour cause d'inaccessibilité au vide sanitaire en partie Sud. En complément un prélèvement d'air du sol a été réalisé dans la cour de récréation, à proximité de la partie Sud du bâtiment principal.

Par ailleurs, dans l'objectif de consolider les résultats du prélèvement d'eau du robinet réalisé dans la cantine durant les investigations de phase 2 initiales, ce prélèvement a été répété lors d'investigations de phase 2 complémentaires en hiver 2012 et en été 2012.

Les substances recherchées dans les milieux investigués sont celles susceptibles d'être présentes en lien avec les anciennes activités du site BASIAS CEN4103179 situé en partie au droit de l'établissement (cantine, gymnase et cour de récréation) et du site à caractère industriel situé en position amont hydraulique supposée par rapport à l'établissement.

Les résultats ont été interprétés conformément au guide de gestion des résultats des diagnostics réalisés dans les lieux accueillant enfants et adolescents (BRGM, ADEME, INERIS, InVS) de novembre 2010 et à la note ministérielle du 8 février 2007 définissant le cadre général de la politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués.

Les investigations ont mis en évidence les éléments suivants :

- des composés volatils ont été quantifiés localement dans l'air du sol au droit de l'école élémentaire et de la cantine. Cependant, les niveaux de concentration estimés dans l'air intérieur au rez-de-chaussée, évalués sur la base des concentrations mesurées dans l'air sous la dalle, sont inférieurs à la borne basse des intervalles de gestion définis dans le guide de gestion des résultats des diagnostics ;
- du bromoforme et du chloroforme, sous-produit du traitement de l'eau par chloration, ont été quantifiés dans les eaux du robinet des sanitaires et de la cantine. Toutefois, la qualité de l'eau du robinet respecte les critères de potabilité.

Ainsi, les investigations menées au droit de l'établissement permettent de conclure que la qualité de l'air du sol et de l'eau du robinet ne pose pas de problème pour les usagers de l'établissement dans sa configuration actuelle.

Dans l'hypothèse d'une dégradation de la dalle des bâtiments (perforation ou démantèlement lors de travaux d'aménagements) et d'une mauvaise ventilation du vide sanitaire (obstruction des grilles d'aération), qui n'assureraient alors plus leurs rôles protecteurs, la qualité de l'air intérieur pourrait tendre vers la qualité de l'air du sol (et dépasser alors la borne inférieure des intervalles de gestion). Ceci amène à recommander le maintien de la dalle en bon état et la bonne ventilation du vide sanitaire.

Sur la base de ces éléments, il est proposé de classer l'école élémentaire Louis Boichot (établissement 0410561M) en catégorie B: « Les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions, que les pollutions soient potentielles ou avérées. Des modalités de gestion de l'information doivent cependant être mises en place pour expliquer ce

qui doit être fait si les aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés ».

**Cet avis concerne la configuration actuelle de l'établissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».**